



10 BONNES RAISONS DE NE PAS SE SYNDIQUER

1. LES SYNDICATS, C'EST RINGARD !

Si vous pensez que les syndicats ne sont pas adaptés aux problèmes de notre époque, alors *il ne tient qu'à vous pour que ça change. Comment ? Eh bien, la meilleure façon c'est d'adhérer en masse* et ainsi vous aurez le poids nécessaire pour modifier ce que vous trouvez ringard. Et croyez-le ou non, à la CGT, nous sommes preneurs !

2. JE N'AI PAS LE TEMPS !

C'est sûr, on n'a jamais le temps. Sauf que, quand on a un problème, on est content de trouver un syndicaliste qui a le temps de vous aider. *Au fait, vous êtes-vous demandé comment il fait, lui, pour le trouver ce temps qu'il vous consacre ?*

3. CELA RISQUE DE NUIRE A MA CARRIÈRE !

La seule chose qui puisse nuire à une carrière, c'est le manque de compétence ou la faute professionnelle. *Si vous vivez honnêtement votre appartenance syndicale et votre rôle de syndicaliste, comme c'est la règle à la CGT, personne ne vous en fera grief, au contraire.*

4. C'EST TROP CHER !

La cotisation syndicale c'est comme une assurance auto : ça coûte cher jusqu'au jour où on a un accident. Et dans la vie professionnelle, qui peut jurer qu'il n'aura jamais d'accident ? A la CGT l'adhésion est égale à **1 % du salaire net**. D'autant plus que la cotisation syndicale ouvre **droit à un crédit d'impôts de 66 %**. Si votre salaire net est de 1500 €, votre cotisation sera donc de 15 € par mois et les impôts vous rembourseront 10 €
C'est pas cher et ça peut rapporter gros !



Ces cotisations servent avant tout à garantir notre indépendance vis à vis du gouvernement, du patronat. Elles financent les moyens pour informer les militants, pour les former, soutenir les syndicats en difficulté, financer les mobilisations, le matériel syndical...

5. JE PRÉFÈRE TRAITER DIRECTEMENT AVEC MA HIÉRARCHIE.

Tant mieux mais votre hiérarchie en question peut refuser de vous écouter ou vous écouter sans vous entendre. Dans ces cas-là, *rappelez-vous que l'union fait la force et ce n'est pas qu'une devise sur les Armoiries de la Belgique...*



6. LES SYNDICATS SONT POLITISÉS.

La CGT pour ne parler que d'elle, défend les intérêts professionnels et sociaux de tous salariés, par ses compétences économiques et sociales à l'exclusion de toute considération politique, comme d'ailleurs philosophique et religieuse. Nos militants viennent d'horizons différents et la couleur d'un

gouvernement n'a jamais été un frein pour lui dire ses quatre vérités, quand nous estimons sa politique néfaste pour le salarié. Toutefois, ***nos statuts prévoyant de porter les valeurs d'égalité, de fraternité, de solidarité et le rejet de toutes formes de discriminations nous luttons contre les idées d'extrêmes droites.***

7. DÉFILER DANS LA RUE EN HURLANT DES SLOGANS, ÇA NE ME DIT RIEN

Vous seriez surpris de savoir qu'un syndicat emploie ses délégués à bien d'autres missions : juge prud'homal, conseiller du salarié, administrateur salarié... Néanmoins, les médias retiennent toujours le nombre de manifestants présents dans la rue pour évaluer le rapport de force. Se mobiliser collectivement par la grève et dans la rue fait partie de la tradition et de la culture syndicale des pays latins dont la France fait partie. ***Les grands acquis sociaux, dont nous bénéficions tous aujourd'hui, ont été obtenu par la mobilisation massive de nos aînés 1936 : congés payés, 1945 création de la Sécurité Sociale, les conventions collectives, 1968 le droit syndical dans l'entreprise etc.,.***

8. JE NE VEUX PAS M'ENGAGER.

Quelle tentation de se dire : « je suis au-dessus de la mêlée ! ». Mais c'est trop tard : dès la signature de votre contrat de travail, vous vous êtes engagé. ***Après, vous avez le choix entre subir sans broncher ou vous associer à ceux qui ont les mêmes problèmes que vous et qui se sont donnés les moyens de réagir et d'agir ensemble dans les situations difficiles.***

9. CE SONT LES LEADERS QUI DÉCIDENT ET LA BASE DOIT EXÉCUTER

À la CGT, nous ne sommes pas un syndicat où des chefs balancent des mots d'ordre que la base militante doit appliquer sans discuter et sans réfléchir. ***Le fonctionnement interne de la CGT passe par le dialogue, les débats pour légitimer les décisions prises démocratiquement par les syndiqués. De même, pour les négociations que nous menons pour l'ensemble des salariés, nous les invitons à donner leur avis et à voter pour les décisions qui vont les concerner.***

10. JE VOTE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES POUR ÊTRE REPRÉSENTÉ C'EST DÉJÀ BIEN

La CGT n'est pas un syndicat qui agit à votre place. Nous voulons vous associer aux actions, aux décisions qui vous concernent. Contrairement aux syndicats réformistes qui se contentent d'accompagner les choix des directions, du gouvernement en négociant à votre place.

J'ai changé d'avis - Je me syndique

Bulletin à remettre dans la boîte aux lettres CGT avec un RIB

Nom - Prénom :

Adresse

.....

Profession : Service :

Montant mensuel de cotisation* :

(*égale à 1 % du salaire mensuel net)